

CODES 30 - Lettre d'information

"GARD'ons LE LIEN et PARTAGEONS NOS RESSOURCES"

Septembre 2023

Edito :

Bonjour à toutes et à tous,

Dans cette troisième lettre trimestrielle de 2023, nous avons sélectionné pour vous certaines informations de rentrée concernant les actualités et les campagnes de prévention à venir.

Nous restons à l'écoute de vos suggestions pour continuer à adapter le contenu de la lettre à vos attentes.

Bonne lecture !

SOMMAIRE interactif



I. ACTUALITÉS

- Semaine européenne du développement durable du 18 septembre au 8 octobre 2023
- Les semaines européennes de la santé mentale (SISM)
- Octobre Rose : un mois pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein et du cancer de l'utérus
- Préparation au Mois sans tabac



II. ACCÈS À LA PRÉVENTION ET À LA SANTÉ

- Lancement de la consultation sur le nouveau projet régional de santé d'Occitanie
- Le harcèlement à l'école
- Prévention du suicide
- Les violences conjugales



III. SE PROTÉGER DE CERTAINES MALADIES INFECTIEUSES

- Vaccination contre les papillomavirus humains
- La COVID-19 : les changements de la rentrée. Une campagne de rappel sera organisée à l'automne 2023



IV. LES RESSOURCES

I. ACTUALITÉS

Semaine européenne du développement durable du 18 septembre au 8 octobre 2023

Initiée par la France en 2003, avant de devenir européenne en 2015, puis de s'étendre sur trois semaines à partir de 2020, la Semaine européenne du développement durable vise désormais à sensibiliser le plus grand nombre aux 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 **dont le 3^{ème} sur l'accès à la santé**.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16744?xtor=RSS-111>



Pour en savoir plus :



Ministère chargé de l'environnement :

- [Semaine européenne du développement durable 2023 : ouverture de la plateforme d'inscription](#)
- [Les activités proposées pour la Semaine européenne du développement durable en France](#)
- [Les objectifs de développement durable](#)

Ministère chargé de l'éducation :

- [La Semaine européenne du développement durable](#)

Télécharger le :

- [kit de communication SEDD \(2023\)](#)

Liens vers :

- la [plateforme européenne](#) pour inscrire vos projets
- le webinaire de présentation - 6 juillet 2023 : [vidéo \(SEM\)](#) et [diaporama](#)

Les Semaines européennes de la santé mentale (SISM)

La 34^{ème} édition des SISM aura lieu du lundi 9 au dimanche 22 octobre 2023, sur le thème « A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit »



Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sont une manifestation annuelle coordonnée par un collectif de 26 partenaires réunis dans un Comité de coordination. Créé par l'Association Française de Psychiatrie (AFP) en 1990, le secrétariat général du Collectif national est assuré aujourd'hui par le Psycom.



Télécharger le [Communiqué de presse](#)

Télécharger [l'affiche](#)

Les SISM s'adressent au grand public.

Chaque année, citoyens, associations, professionnels organisent des actions d'information et de réflexion dans toute la France.

Dans le Gard, Le CODES 30 propose un **atelier de Présentation d'outils pédagogiques** intitulé : « **Santé mentale et gestion des émotions des enfants** » qui aura lieu le 11 octobre 2023 (sur inscription uniquement).

Des supports pour les enfants

Les petits citoyens. Hebdo du 10 octobre : C'est la Journée de la santé mentale !

<https://lespetitscitoyens.com/telecharge-lhebdo/#>



ZOOM : PROGRAMME des manifestations dans le cadre des SISM à venir sur Nîmes

» Lundi 9 octobre

Centre social des Mille Couleurs

4 bis rue Daumier (salle Morise) – Nîmes

A partir de 9h00 : « Gem, notre lumière »

Exposition de photos proposée par le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Alter Egaux – Exposition ouverte au public jusqu'au 13 octobre

Maison Départementale des Adolescents (MDA) du Gard – 34 ter rue Florian – Nîmes

A partir de 16h00 : Ouverture de l'exposition

« Visuallys : pour un langage visuel de la santé mentale, une contribution de l'intelligence artificielle générative » – Exposition ouverte au public jusqu'au 20 octobre

18h00 : « Le langage visuel de la santé mentale », Conférence Vernissage de Stéphane Vial, professeur à l'Université du Québec de Montréal

» Mardi 10 octobre

Archives Départementales du Gard – 365 rue du Forez – Nîmes

14h30 : Conférence « Faut-il renommer la schizophrénie pour lutter contre la stigmatisation ? » du Dr. Schandrin, psychiatre au CHU de Nîmes

» Mercredi 11 octobre

Espace Ressource Santé du CODES 30 – 58 avenue Georges Pompidou – Nîmes

14h00 : Atelier outils « Santé Mentale et gestion des émotions des enfants », proposé par le Comité Départemental d'Education à la Santé du Gard (CODES 30) – **sur inscription.**

» Jeudi 12 octobre

Musée de la Romanité – 16 boulevard des Arènes – Nîmes

A partir de 9h00 : Colloque Psycho-Trauma, organisé par le groupe Clinéa Clinique – **sur inscription**

» Mardi 17 octobre

Fac Vauban – Rue du Dr. Georges Salan – Nîmes « Journée de sensibilisation au bien-être mental » – réservée aux étudiants de Unîmes

A partir de 12h00 : « GEM, notre lumière » – Exposition de photos du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Alter Egaux

12 h 00 : Flashmob organisée par le Comité Départemental du Sport Adapté

A partir de 13h30 : Ateliers “Bien-être” à destination des étudiants de Unîmes

Fac Vauban – Rue du Dr. Georges Salan – Nîmes

17h00 : Buffet convivial

17h30 : Représentation théâtrale « A cœur ouvert. Au-delà des étiquettes, autre chose est possible » du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Artegem

18h00 : Projection du film documentaire

“Evanescence” (30 mn), réalisé par Isabelle Viguier

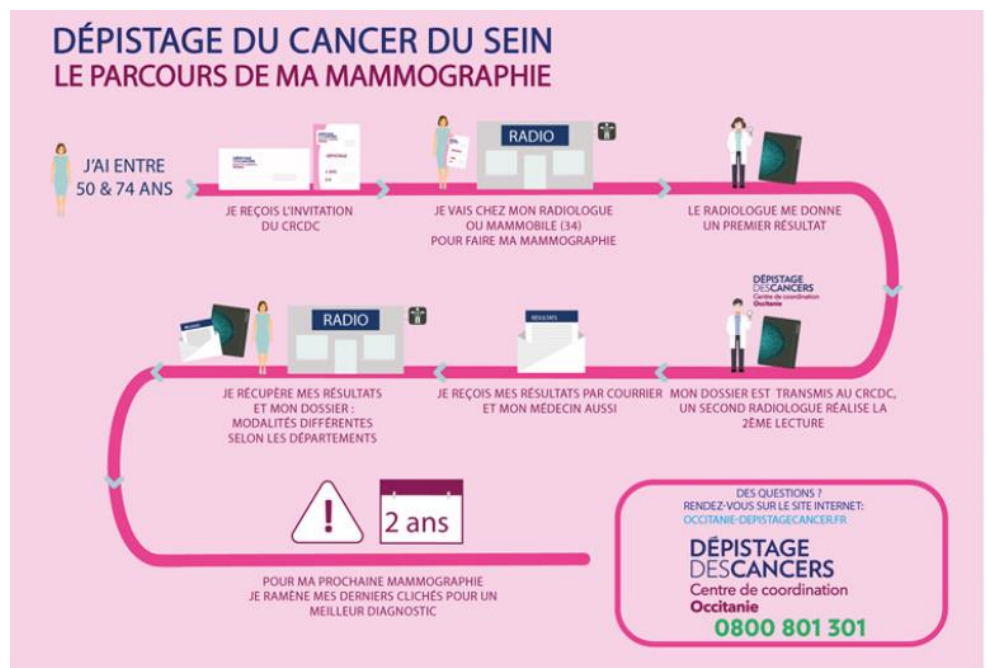
18h30 : Conférence “Les mots de la psychiatrie” du Dr. Alarcon, psychiatre au Centre Le Peyron à Nîmes

» Jeudi 19 octobre – Auditorium de l'Atria – 5 boulevard de Prague – Nîmes

A partir de 19h00 : Projection débat, organisée par l'association Impulsions, autour du film documentaire “Strong, aussi fort que fragile”, réalisé par Bernard Briard et Emmanuel Le Ber.

Octobre Rose : un mois pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein et du cancer de l'utérus

Avec l'âge, le risque de développer un cancer du sein augmente. C'est la raison pour laquelle, chaque femme, à partir de 50 ans et jusqu'à ses 74 ans révolus, reçoit tous les deux ans une invitation du CRCDC-OC pour réaliser une mammographie (radiologie des seins) dans le cadre du dépistage organisé.



Pour toute question sur le dépistage, appelez le **0800 801 301** [appel gratuit].



Télécharger les outils de communication de la campagne 2023 du CRCDC-OC:

<https://occitanie-depistagecancer.fr/octobre-rose/>

Plus d'infos :



- Un site dédié pour s'informer sur le cancer du sein : <https://cancersdusein.e-cancer.fr/>
- Un ouvrage : [Panorama des cancers en France](#) - édition 2023

L'édition 2023 du « Panorama des cancers en France » publiée par l'Institut du Cancer vient de sortir. Cette brochure synthétise les données essentielles les plus récentes sur les principaux cancers en France (incidence, mortalité, survie, etc.), ainsi que les actions de prévention et de soin que l'on peut mener avant, pendant et après la maladie. Des décryptages d'experts dans le domaine complètent les chiffres présentés.



- Le rapport : [Dépistage du cancer du sein. Passer de l'intention à l'action](#)



Préparation au Mois sans tabac

En octobre 2023, Santé publique France lancera la huitième édition de Mois sans tabac.

Inspiré de la campagne anglaise « Stoptober » initiée par Public HealthEngland, Mois sans tabac est un défi collectif qui vise à inciter et accompagner tous les fumeurs dans leur démarche d'arrêt du tabac, via des actions de communication et de prévention de proximité.

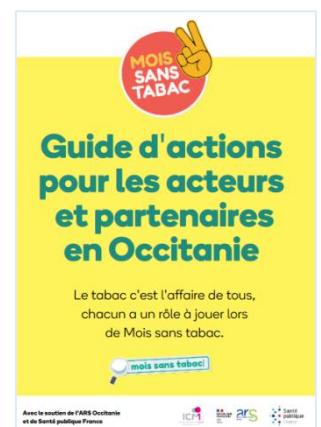
L'opération commence début octobre et se termine fin novembre.



Téléchargez [le nouveau guide d'aide à la mise en place d'actions Mois sans tabac](#)

de la Région Occitanie avec

- la Création d'une fiche de "bonnes pratiques à l'aller-vers" en collaboration avec Addictions France.
- Création d'une feuille d'émargement à remplir lors d'actions réalisées : dans le cadre du Mois sans Tabac permettant de faciliter le compte-rendu des événements et la saisie sur la base de données OSCARS.



Programmation des Villages Mois sans tabac dans le Gard :

- Le 13 octobre à **Alès** au Centre commercial CORA (10h-17h)
- Le 14 octobre à **Alès**, place des martyrs (12h-17h)
- Le 10 novembre à **Nîmes**, place de l'horloge (10h-17h)

La cartographie interactive des actions recensées en Occitanie sera reconduite cette année sur le site de l'ARS Occitanie avant fin septembre. Les informations clés (adresse exacte, horaires, modalités d'inscription / d'accueil, contact etc.) y seront présentées pour chaque événement régional.

[Le site partenaire](#) pour commander les outils « Mois sans Tabac » en grosse quantité est ouvert jusqu'au 28 septembre.

Retrouver les différents supports de diffusion sur le site du CODES30 dans [le catalogue des ressources documentaires](#)

II. ACCÈS À LA PRÉVENTION ET À LA SANTÉ

Lancement de la consultation sur le nouveau Projet Régional de Santé d'Occitanie (PRS)

L'ARS Occitanie lance la phase de consultation réglementaire du Projet régional de santé 2023-2028 pour une durée de 3 mois, avant sa publication officielle le 1^{er} novembre 2023.

Véritable feuille de route pour la santé en Occitanie, le PRS formule des orientations et actions concrètes pour les 5 prochaines années sur la base des besoins exprimés par les habitants. Il se compose :

- du Cadre d'Orientation Stratégique (COS) actualisé,
- du Schéma Régional de Santé (SRS) 2023 - 2028,
- du Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2023 - 2028.



Télécharger : [le Schéma territorial de santé 2023-2028 du GARD](#)

Le harcèlement à l'école

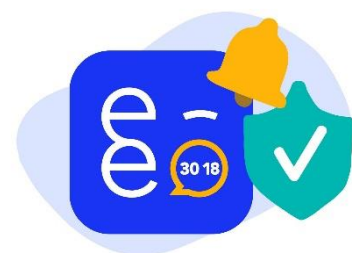
Rentrée 2023 : de nouvelles mesures contre le harcèlement à l'École

À la rentrée 2023 et pour prévenir ou traiter plus efficacement et rapidement les situations les plus complexes, notamment dans le premier degré, des mesures viennent compléter celles déjà en place.

- Étendre le programme pHARe aux lycées dès la rentrée 2023
- Atteindre l'objectif de 100% des écoles et collèges insérés dans le programme pHARe
- Systématiser la communication des numéros d'urgence 3018 et 3020

<https://e-enfance.org/>

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement>



- Former tous les personnels à la lutte contre le harcèlement scolaire
- Prévenir ou résoudre les situations les plus complexes, notamment dans le premier degré.

Certaines situations ne peuvent se résoudre qu'en séparant les élèves harcelés de leurs harceleurs. Il n'est cependant pas possible aujourd'hui, contrairement au second degré où existent des procédures disciplinaires, de scolariser dans une autre école un élève du premier degré sans l'accord de ses parents. C'est pourquoi, deux réponses éducatives supplémentaires (2e et 3e niveaux) seront mises en place, en fonction de la gravité de la situation afin d'assurer la protection des élèves victimes :

- Premier niveau : la situation est prise en charge et l'équipe éducative est à même de résoudre la situation. Les élèves et les parents adhèrent à la méthode : la situation est résolue.
- Deuxième niveau : malgré la tentative de conciliation, la situation de harcèlement perdure. Dans ce cas, une équipe départementale d'intervention se rendra sur place pour concourir à la résolution de la situation de harcèlement et de son suivi. Les psychologues de l'éducation nationale ainsi que les personnels de santé pourront être associés à la réflexion.
- Troisième niveau : en cas d'échec des mesures précédentes : lorsque, par son comportement intentionnel et répété, l'enfant auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves, il pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire. Le code de l'Éducation sera modifié afin de prévoir cette mesure de sauvegarde de la sécurité et de la santé des élèves. La scolarisation dans une nouvelle école doit faire l'objet de l'accord du maire de la commune concernée.



[En savoir plus sur les nouvelles mesures contre le harcèlement à l'École à la rentrée 2023](#)

Prévention du suicide

VigilanS, un dispositif efficace face au risque de récurrences des tentatives de suicide

A l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide, Santé publique France publie [les résultats de l'évaluation du dispositif VigilanS](#).

Des outils d'aide à disposition de tous

Le kit de communication (Affiches, cartes et dépliants) du [3114 souffrance, Prévention du suicide](#) est disponibles à l'Espace Ressource Santé du CODES 30.

- Affiches A3 : <https://3114.fr/app/uploads/2021/09/Affiche-2-scaled.jpg>
- Petites cartes ressources format CB : <https://3114.fr/app/uploads/2021/09/carte-ressource-2.pdf>
- Plaquette de présentation à destination des professionnels : <https://3114.fr/app/uploads/2021/09/Plaquette.pdf>



Les violences conjugales

La lutte contre les violences faites aux femmes est un enjeu de santé publique. En moyenne, un décès est enregistré tous les 2.5 jours. Le Gard n'est pas épargné avec plus de 2400 faits signalés et 2 féminicides en 2022.

Une action de prévention et de communication peut permettre de contribuer à faire prendre conscience aux personnes victimes de violences et ou de harcèlement de leur situation et les inciter à réagir en disant STOP AUX VIOLENCES.

Pour cela, il existe des ressources locales :

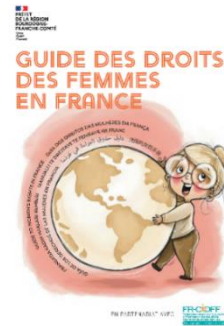
<https://www.gard.gouv.fr/Actualites/L-Etat-dans-le-Gard-dit-STOP-aux-violences-conjugales-et-intrafamiliales>



Pour aller plus loin :

Des supports pour informer :

- [Comment mieux repérer les femmes victimes de violences conjugales ? L'apport des sciences comportementales](#)
- [Permettre aux médecins de mieux repérer les violences conjugales](#)
- [Le guide des droits des femmes](#)
- La bibliographie « [Violences intraconjugales](#) » éditée par l'IREPS Occitanie.



Le Centre Hubertine Auclert publie un nouvel outil de prévention, consacré à l'auto-évaluation des cyberviolences conjugales.

En 2020, l'Observatoire régional des violences faites aux femmes publie le guide Cyberviolences conjugales : repérer, accompagner, orienter les victimes (mis à jour en 2022). Destiné aux professionnel·les en contact avec des femmes victimes de violences conjugales, ce guide permet de renforcer leurs connaissances sur les cyberviolences conjugales et les aider à adapter leurs pratiques d'accompagnement des victimes.

Les fiches pratiques présentées, à la fin du guide, sont un support pour mieux repérer, accompagner et orienter les victimes des cyberviolences conjugales, et parmi lesquelles figure « un outil d'aide au repérage ».



Télécharger : [FICHE auto evaluation Cyberviolences conjugales web.pdf](#)

Télécharger : Kit d'action contre les cyberviolences conjugales <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/kit-daction-contre-les-cyberviolences-conjugales>



Pour en savoir plus

Concours :

La lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous !

Le Conseil départemental lance du 18 septembre au 18 novembre 2023 la 2e édition du prix intitulé « La lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous ».

Ce concours, ouvert à l'ensemble des associations porteuses d'un projet se déroulant dans le département du Gard, a pour objectif d'apporter un soutien financier et un parrainage à une action innovante, ayant un intérêt pour le territoire gardois et favorisant dans son concept ou dans sa réalisation la lutte des violences faites aux femmes.

Chaque année 3 structures peuvent être récompensées en fonction des projets retenus.

Les associations lauréates seront connues en novembre 2023 à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Pour en savoir plus : reseaudf@gard.fr ou sur le site <https://concours.gard.fr/>





III. SE PROTÉGER DE CERTAINES MALADIES

Vaccination contre les papillomavirus humains



Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Aurélien Rousseau, ministre de la Santé et de la Prévention, ont lancé le 4 septembre une campagne d'information nationale :

« Faciliter l'accès au vaccin contre les HPV pour tous les enfants dès 11 ans : la vaccination proposée gratuitement aux élèves de 5^e ».

A la suite de l'annonce du président de la République, en février dernier, de généraliser la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) pour tous les élèves de 5^{ème} dès la rentrée 2023, une opération de vaccination sera lancée dans près de 7000 collèges à partir du mois d'octobre.

Objectif : améliorer la couverture vaccinale pour prévenir les 6 000 nouveaux cas de cancers et les 30 000 lésions précancéreuses du col de l'utérus causés chaque année par cette infection.

La vaccination, gratuite et non obligatoire, se fera en accord avec les parents. Ces derniers, informés en juin dernier de la généralisation de la vaccination, recevront un kit d'information incluant la demande d'autorisation parentale.

Recommandée aux filles et aux garçons de 11 à 14 ans, la vaccination comprend 2 doses administrées à 6 mois d'intervalle. Un rattrapage est proposé aux adolescents de 15 à 19 ans non vaccinés. Dans ce cas, 3 doses seront nécessaires.

Le vaccin protège contre 9 types de HPV notamment en cause dans 90 % des cancers du col de l'utérus, 80 % des cancers de l'anus et 90 % des verrues ano-génitales (condylomes). Il est indiqué contre :

- les lésions précancéreuses et/ou les cancers du col de l'utérus, de la vulve du vagin et de l'anus ;
- les lésions bénignes, mais très invalidantes et douloureuses qui apparaissent sur la peau et les muqueuses de l'anus et de la région génitales (verrues génitales ou condylomes).

Les supports pour les enfants



Le journal d'information à destination des enfants « [Tout savoir sur la vaccination contre les HPV](#) ».



L'affiche : « [Pourquoi est-il recommandé de se faire vacciner contre le HPV ?](#) »

La Vidéo : « [Vaccination contre les HPV* : l'essentiel en 1 min](#) »

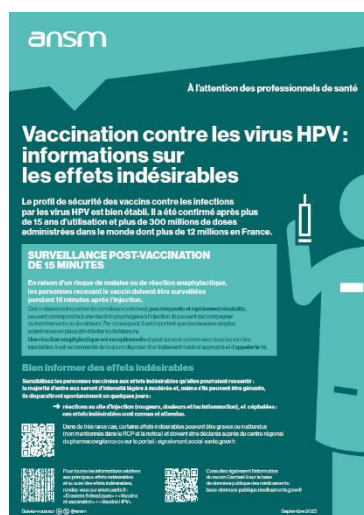
➡ [Plus d'info sur le site du Ministère de la santé](#) et sur le [site de l'Institut National du Cancer](#)

↓ [Télécharger le dossier de presse](#)

Retrouver les différents supports disponibles en version papier sur la vaccination contre les HPV sur [le site du CODES 30](#)



Document pour les professionnels de santé :



L'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) a élaboré pour les professionnels de santé qui vaccinent un document d'information sur les effets indésirables à surveiller immédiatement après la vaccination.

➡ Plus d'info sur [le site de l'ansm](#)



La COVID-19 :

Les changements de la rentrée.

Une campagne de rappel sera organisée à l'automne 2023

Conformément à la préconisation de la HAS en date du [30 mars 2023](#), l'obligation vaccinale appliquée jusqu'alors à certains professionnels est levée par décret du 13 mai applicable à compter du 15 mai 2023.

Les modalités de réintégration sont précisées dans [l'instruction interministérielle du 2 mai 2023](#).

La vaccination des professionnels de santé reste toutefois **fortement recommandée**.

Selon les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) du 23 février 2023, une campagne de rappel sera organisée à l'automne 2023, sur le modèle de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et ouverte aux mêmes publics.

Depuis le 1^{er} mars 2023, **l'Assurance maladie prend en charge une partie des frais liés aux tests de dépistage (antigénique et RT-PCR) du Covid-19 de tous ses assurés sans prescription**.

Comme pour toute autre prestation prise en charge par l'Assurance maladie, ce remboursement partiel s'effectue par le biais d'un ticket modérateur, dont le montant à charge de l'assuré dépend du professionnel de santé réalisant le test.

- 30% pour les médecins, les pharmaciens, chirurgiens-dentistes et les sages-femmes ;
- 40% pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes.

Plusieurs changements ont aussi pris effet en février 2023 :

- **fin des arrêts de travail dérogatoires**, sans jour de carence pour les personnes testées positives au Covid-19 ;
- **fin de l'isolement systématique des cas positifs** et la réalisation d'un test au bout de deux jours pour leurs contacts ;
- **fin du suivi des cas contacts** via [le service contact Covid](#), géré par l'Assurance maladie.
- **fin de l'obligation de présenter le résultat d'un test PCR négatif de moins de 48 heures pour les voyageurs en provenance de Chine**.

Sources: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Liberté
Égalité
Fraternité



QUEL VACCIN POUR QUEL PUBLIC ?

Rappel				
Âge	Situation	Pfizer bivalent	Moderna bivalent	Quand ?
80 ans et plus ou résident d'EHPAD ou USLD quel que soit l'âge		✓	✓	2 fois par an, au printemps et à l'automne
Tous âges	Immunodéprimé, personne à très haut risque de forme grave*	✓	✓ (à partir de 30 ans)	
65 ans et plus		✓	✓	Tous les ans à l'automne
Entre 30 et 64 ans	Atteint de comorbidités	✓	✓	
Jusqu'à 29 ans		✓**		

*Selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec l'équipe soignante.

** Pour la vaccination des enfants âgés de 6 mois à 11 ans, le vaccin Pfizer souche Wuhan (6 mois-4 ans et 5-11 ans) est utilisé quel que soit le rang de l'injection.

Primo-vaccination			
Âge	Situation	Pfizer	Moderna
6 mois à 4 ans	à risque ou vivant dans l'entourage d'immunodéprimés.	✓ forme 6 mois-4 ans	
5 à 11 ans		✓ forme 5-11 ans	
12 à 29 ans		✓	
30 ans et plus		✓	✓



Les vaccins Sanofi et Novavax doivent être utilisés en seconde intention.

Les vaccins Sanofi et Novavax peuvent être utilisés en seconde intention, et suivant une même fréquence que les vaccins à ARNm indiqués ci-dessus, pour les limites d'âge suivantes :

- Novavax : en primovaccination et en rappel à partir de 12 ans
- Sanofi : en rappel à partir de 18 ans



Le délai à respecter après la dernière injection ou infection est de 6 mois pour tous.

La vaccination est possible auprès des professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmiers...) ou à domicile.
Pour trouver le lieu de vaccination le plus proche, rendez-vous sur www.sante.fr

Pour connaître toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

27/04/2023

Retrouver les lieux où vous faire vacciner sur Santé.fr

Prenez conseil auprès d'un professionnel de santé le plus proche de chez vous
(Pharmaciens, médecins traitants, Sages-femmes, infirmiers, paramédicaux.)



IV. LES RESSOURCES

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez apporter des éléments nouveaux : contact@codes30.org

LES RESSOURCES NATIONALES

Plusieurs dispositifs de santé peuvent être sollicités :

- [Lignes d'écoute et de soutien actives pendant l'épidémie de Covid-19](#) (ARS Occitanie)
- Santé Publique France : [Sites de référence et lignes d'aide à distance](#) par thématique.

LES SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE

	Le site de l'Agence Régionale de Santé Occitanie www.occitanie.ars.sante.fr sur lequel on retrouve aussi des points de situation en Occitanie
	Le site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
	Ministère de la Santé et de la Prévention : https://sante.gouv.fr/
	Le site de Santé publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/

Comité de rédaction et contact : contact@codes30.org

Frédérique Arzoumanian, Documentaliste, CODES 30

Béatrice Coste-Seignovet, Médecin, DGA Des Solidarités, Conseil Départemental du Gard

Patricia Soler, Chargée de Projets, CODES 30

Mise en forme et Diffusion : Muriel Joué, Secrétaire, CODES 30